

Marchés Publics de fournitures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Pouvoir Adjudicateur	COLLEGE EVA THOME 9 RUE VERLAINE 08130 ATTIGNY Nom / Prénom / qualité du signataire du marché : ZEIMET BORIS, PRINCIPAL Responsable du marché : ZEIMET BORIS TEL : 0324712088 FAX : 0324710541 MAIL : CE.0081100C@AC-REIMS.FR
Objet de la consultation	MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES POUR ASSURER LA FOURNITURE DU COMBUSTIBLE (P1), LA CONDUITE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE (P2), LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (E1), ADOUCISSEURS, CLIMATISATION AUTONOME, PAC et de CHAUFFES EAU SOLAIRES.
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Date d'envoi de l'avis à publication	31/05/2018
Date et heure de remise des offres	21/06/2018 à 17 heures

SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché	p2
Article 2 : modalité de la consultation	p2
Article 3 : dossier de consultation	p2
Article 4 : contenu des plis	p3
Article 5 : modalité de remise des offres	p3
Article 6 : validité des offres	p3
Article 7 : examen des candidatures et des offres	p3

Article 1 : définition du marché

1.1 Objet du marché

La consultation porte sur la prestation suivante :

FOURNITURE DU COMBUSTIBLE (P1), LA CONDUITE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE (P2), LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (E1), ADOUCISSEURS, CLIMATISATION AUTONOME, POMPES A CHALEUR et CHAUFFES EAU SOLAIRES.

La prestation est répartie en un seul lot.

1.2 Obligation

Le collège EVA THOME gère la chaufferie mixte qui fonctionne au bois et au propane. L'installation répond à la définition de réseau de chaleur car elle dessert l'ensemble des bâtiments du Collège et du Pôle scolaire (primaire et maternelle).

Le titulaire devra s'engager à produire et à fournir de l'énergie renouvelable (bois) à hauteur au minimum de 51 % (application d' un taux de TVA réduite de 5,5 %).

Le seuil de taux de réduction pour l'application de TVA réduite est de 51 %, l'engagement est ensuite à l'appréciation de l'exploitant.

1.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 15 août 2018 jusqu'au 14 août 2020.

Article 2 : modalité de la consultation

2.1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 3 : dossier de consultation

3.1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats :

- sous forme papier : le dossier peut être retiré sur place ou transmis par courrier après demande écrite aux coordonnées suivantes : COLLEGE EVA THOME - 9 rue Verlaine – 08130 ATTIGNY;

- sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plate-forme <http://site.aji-france.com>

3.2 Pièces constitutives du dossier

- Lettre de candidature dûment complétée (DC1 ou remplacé par le DUME)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Acte d'engagement (ATTRI1)
- Bordereau des prix unitaires (offre du candidat)
- Règlement de la consultation
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Annexe 1 au CCP, historique de consommations du site

3.3 Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **4** jours avant la date de remise des offres.

Article 4 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en Français le cas échéant, datées et signées :

Pièces de candidatures :

- Lettre de candidature dûment complétée (DC1) ; (peut-être remplacé par le DUME)
- Déclaration du candidat (DC2) ;

Pièces constituant l'offre :

- Acte d'engagement (ATTRI) ;
- Bordereau des prix unitaires (offre du candidat) ;
- Règlement de la consultation ;
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;

Article 5 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au collège EVA THOME au plus tard le 21 juin 2018 à 17 heures. Elles devront parvenir **sous une des formes** suivantes, sous peine de nullité :

5-1 Offres non remises par voie électronique

Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : COLLEGE EVA THOME - 9 RUE VERLAINE – 08130 ATTIGNY

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

L'enveloppe portera les mentions suivantes : « MARCHE PUBLIC P1 et P2 – NE PAS OUVRIR – Nom du candidat ». Elle comprendra les pièces relatives mentionnées à l'article 4.

5-2 Offres remises par voie électronique

Les candidats optant pour la réponse par voie électronique sont invités à s'inscrire et transmettre les documents à l'adresse mail suivante : CE.0081100C@AC-REIMS.FR en précisant dans l'objet MARCHE PUBLIC P1 et P2.

Les candidats devront respecter les modalités du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 40, 41 et 42.

Article 6 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 : examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 4 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 48 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des services associés	20	Proximité des équipes d'intervention permettant une grande réactivité Sécurité des approvisionnements
Prix des prestations	40	Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires.
Compétences techniques	40	Qualification des personnels et mise à disposition des moyens d'intervention.

Fait à ATTIGNY, le 31 mai 2018